



Document à adresser aux services DDSCPP/DRDJSCS de la région Centre Val de Loire

Je soussigné(e) [NOM Prénoms]

Né le **à** **Département :**

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sportif sous l'une des licences fédérales (Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral, éducateur titulaire d'un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.)

J'ai bien noté que :

→ Je ne peux encadrer un cours d'enseignement à l'escrime au sein d'un club affilié à la FFE qu'aux conditions suivantes :

- Être licencié à la FFE,
- Être au minimum en formation à un diplôme fédéral -sous la couverture pédagogique d'un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP ou moi-même déjà titulaire de l'un de ces diplômes.

→ Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants prévus :

1. Au chapitre 1er du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
2. Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
3. Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
4. Au chapitre II du titre 1er du livre III du même code ;
5. Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
6. Au livre IV du même code ;
7. Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
8. Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
9. Au chapitre VII du titre 1er du livre III du code de la sécurité intérieure ;
10. Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

→ Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

FAIT LE :

SIGNATURE :

Copie : au comité régional d'escrime centre Val De Loire et président du club dans lequel l'éducateur enseigne bénévolement.